



# UN PEU D'ORDRE...

septembre - octobre 2003 • Volume 4 N° 2

www.ottdq.com

## MOT DU PRÉSIDENT

Une autre période estivale terminée ! J'espère que vous en avez tous profité pour vous reposer, faire le plein d'énergie ou vaquer à vos activités préférées. Nous aussi à l'Ordre nous avons pris des vacances avant de poursuivre nos activités de mise à jour concernant le traitement des demandes de permis et la réglementation qui accompagne la loi sur le directeur des laboratoires de prothèses dentaires. Nous avons également travaillé sur le plan de vision d'avenir de la profession dont vous trouverez ci-joint copie du document qui a été approuvé par les membres du Bureau lors de l'assemblée du 23 septembre dernier. Ce plan d'orientation sera un outil qui nous guidera dans la réalisation de notre mandat, il sera efficace et dynamique en autant que nous nous y référons et apporterons les ajustements nécessaires tout au long de l'exercice. Les administrateurs sont fiers du résultat de cette démarche et nous sommes ouverts aux commentaires et suggestions.

Donc, depuis environ six mois le Règlement sur les permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires est en vigueur. Nous avons procédé à l'ajustement de nos pratiques de gestion pour inclure la délivrance de ces permis. La majorité des laboratoires dentaires (255 à ce jour) sont maintenant dirigés par une personne titulaire d'un permis de directeur, tel que stipulé au Code de profession L.R.Q., C.C-26 article 187.6. C'est cet article de la loi qui confie au détenteur du permis « l'exclusivité » de cette tâche. Cette reconnaissance confirme notre compétence et notre formation en la matière. C'est une réalisation importante pour le futur de notre profession et doit être un élément de motivation pour nous tous. Cette reconnaissance confirme aussi notre place au sein de l'équipe des soins dentaires.

La mise en place d'une telle réglementation suscite de nombreuses

questions de la part des intervenants du domaine. Nous allons donc nous efforcer de répondre à ces questions et intervenir également auprès de la direction et des membres des Ordres concernés afin de les sensibiliser et les renseigner sur les effets que pourrait avoir cette nouvelle loi sur leur pratique professionnelle.

Nous avons tous travaillé avec ardeur afin d'obtenir cette « activité réservée ». Nous souhaitons obtenir votre « collaboration » afin d'implanter cette nouvelle pratique professionnelle.

Si vous n'avez pas encore fait votre demande de permis, nous vous encourageons fortement à le faire sans plus tarder afin de régulariser votre situation.

Il est bien évident que nous allons devoir entreprendre des démarches légales envers les laboratoires qui ne se soumettront pas à cette nouvelle législation et ce, conformément à notre mandat de protection du public. Tout en étant ferme dans la réalisation de notre mandat, nous favorisons toutefois le dialogue afin de régler les différents problèmes qui pourraient survenir en cour de route. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous pour toutes questions, commentaires ou suggestions.

Cordialement,  
**Raymond Haché, t.d.**

## CONDOLÉANCES

C'est avec regret que nous avons appris dans le courant de l'été le décès de M. Robert Meilleur qui fut professeur au Collège Édouard-Montpetit. Certains(es) d'entre vous l'ont sûrement connu à ce titre lors de vos études au Collège.

Toujours cet été, nous avons également appris le décès d'un de nos membres, en la personne de M. Claude Dufour.

Nous adressons toutes nos condoléances à ces deux familles et à leurs amis.

## "L'AUTOMNE EST LE PRINTEMPS DE L'HIVER"

*Henri de Toulouse-Lautrec  
(peintre français)*

Voici la période (du moins au moment d'écrire ces lignes) où on vous sert le même mot un peu partout, qui, sans être directement péjoratif, implique quand même son lot d'efforts et de rythme soutenu. Je vous parle ici bien sûr de la rentrée, bref, de la fin de l'illusoire « dolce vita » faite de farniente et se renouvelant à coups de procrastination que seul l'été peut provoquer. Ce sont, non pas une, mais plusieurs rentrées qui vous sont assénées à chaque mois de septembre : scolaire d'abord, artistique parfois et parlementaire puisqu'il le faut. Un nouveau gouvernement donc, mais toujours la même loi sur le directeur de laboratoire dentaire.

Parlons en de cette loi. Tout un accomplissement quand on y pense. Quelques valeureux marathoniens ont franchi les obstacles les uns après les autres pour donner à la profession cette parcelle d'exclusivité qui lui manquait. Après autant d'années à poursuivre le même rêve, Raymond Haché et son peloton ont finalement brisé le ruban qui sépare l'échec de la réussite. Je ne serais pas surpris si, dans quelques années, les prothésistes d'ailleurs viennent chez nous constater « l'effet professionnel » que cette loi a pu provoquer. À ceux qui ne voient là qu'une manigance pour établir une chasse gardée, je les ferais taire en leur demandant d'ouvrir la bouche : avez-vous des prothèses dentaires qui vous satisfassent pleinement ? Quelle que soit la réponse, elle a sûrement un lien avec un système de santé dentaire structuré et contrôlé, où tous les intervenants sont cohérents, autant par leur statut que par le respect des uns envers les autres.

Mais la vie de professionnel n'est pas faite que de lendemains qui chantent, il y a aussi les soirées de formation continue. Dans un monde idéal, les

SUITE PAGE 2

## SUITE DE LA PAGE 1

privileges doivent être assortis de devoirs. Je sais que ce monde-ci ne l'est pas, mais si on ne vise pas l'idéal, on ne s'en approchera jamais. Alors comme je le disais, les directeurs de laboratoire auront des devoirs à faire. La nouvelle loi sur le directorat de laboratoire fait en sorte que la formation continue est maintenant obligatoire pour les directeurs de laboratoire. Bien qu'il soit normal pour un professionnel de se remettre en question de temps à autre, il s'agit maintenant de s'assurer que les connaissances soient à la hauteur des responsabilités. Le directorat n'est pas qu'un titre, c'est aussi un niveau de compétence. Un système de contrôle des formations reçues reste évidemment à être mis sur pied mais le plus long voyage commence par le premier pas.

À la lumière de ces changements qui affectent le paysage dentaire québécois, il est aisé de voir la nécessité de mettre sur pied un programme de formation continue en accord avec les objectifs visés, avec cours magistraux et attribution de crédits. On ne peut évidemment plus se contenter de présentations de produits et matériaux données par les fabricants. Qu'on me comprenne bien. Il ne faut pas non plus éliminer les occasions que nous avons de connaître les nouveaux produits et matériaux, il y a là une source importante d'informations, mais il faut étoffer notre formation continue avec un volet théorique et pratique qui ne soit pas tributaire d'une marque de commerce. C'est dans cet esprit que le comité de formation continue de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec va travailler à l'avenir, pour s'adapter aux réalités et aux impératifs du marché actuel. À ce propos, le comité de formation continue de l'OTTDQ a fait l'objet d'une restructuration, et il me fait plaisir de vous présenter ici celles et ceux qui se partageront les tâches dans ce groupe de travail.

Six personnes composeront le comité en tant que tel, et devront concevoir, présenter et organiser la nouvelle philosophie de formation ciblée vers les besoins du marché actuel de la technologie dentaire. Il s'agit de Stéphan Provencher t.d., responsable du programme qui sera créé conjointement avec le collègue Édouard-Montpetit, de Julie Jacob t.d., titulaire d'une formation universitaire en pédagogie appliquée à la technologie dentaire, de Éric Choquette t.d., qui a lui-même fait ses classes en tant que professeur au département de techniques dentaires du même collègue, Guylaine Gagnon t.d., qui s'occupera des

projets de formation continue pour la région de Québec, Mme Sylvie Roberge, adjointe administrative à l'OTTDQ, qui assurera le support logistique, et enfin, l'auteur de ces lignes, qui agira comme coordonnateur du comité. Comme la formation continue est un domaine qui demande plusieurs idées, plusieurs démarches et un investissement en temps non négligeable, nous avons gardé quelques personnes ressources en réserve pour prêter main-forte en cas de besoin. Il est ici question de Hélène Filion t.d., Chucri Chemali t.d. et Nathan Cohen t.d.

Il y a du pain sur la planche, comme on dit, mais cela vaut la peine, pour continuer le cheminement de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec vers une reconnaissance qui, je l'espère, dépassera un jour le cercle fermé du monde dentaire.

Comme je vous le disais, au moment où vous lirez ces lignes, Il aura été beaucoup question de rentrée. L'automne sera commencé, les feuilles seront caduques et la vie boréale aura repris ses droits sur une population usurpant ce teint hâlé détonnant sous les frissons. Je vous souhaite une bonne rentrée.

**Denis Robert t.d.**

*Responsable de la formation continue et des communications*

## LE DIRECTORAT DE LABORATOIRE

Par M. Normand Boivin, t.d.

### SA RAISON D'ÊTRE

Nous étions témoins, durant les années 70 d'une révision complète des professions et de la création du Code des professions sous la férule de Claude Castonguay, ministre de la santé à l'époque.

Le titre de technicien dentaire devenait donc redondant. Mais, cela paraissait bien lors de rencontres mondaines. C'était le seul avantage (*sic*) qu'il nous accordait.

Vinrent ensuite les tractations concertées des denturologistes pour nous assimiler et nous contrôler.

De plus, nous assistions à une prolifération de petits laboratoires sans aucune obligation devant la Loi et les règlements de la Corporation des techniciens dentaires du Québec. Nous en fallait-il plus pour tenter de mettre de l'ordre dans tout ce charivari?

Le DIRECTORAT, de toute évidence, devenait la SOLUTION.

Vingt-sept années se sont écoulées depuis la présentation du premier mémoire jusqu'à la ratification du règlement sur le directorat. On peut difficilement nous accuser d'un manque de persévérance.

### SES AVANTAGES

Les laboratoires sérieux ont toujours assumé l'entière responsabilité de leurs actes. Le directorat actualise cet état de chose et en fait maintenant une obligation légale. Une nouvelle structure qui valorise les membres de l'Ordre, qu'ils soient directeurs de laboratoire ou pas. Le sérieux de ce nouveau concept nous situe où nous devons être dans l'équipe dentaire.

Nous verrons l'élimination graduelle des organisations marginales - les « fly by night operations ».

Et, ce qui n'est pas à dédaigner, nous sommes la seule profession à titre réservé à laquelle le Code des professions accorde un champ d'action exclusif. C'est une première.

Chapeau à tous ceux et celles qui n'ont pas lâché !

### MES APARTÉS

L'accouchement du règlement a connu des moments cahoteux. Certains comprennent vite mais il faut leur expliquer longtemps. Des modifications ont été apportées. D'autres suivront probablement. N'est-ce pas le privilège des gens intelligents de changer d'idée en reconnaissant la validité de nouveaux arguments pour éviter de se cramponner à des positions par pur entêtement?

Combien d'entre nous, tout comme chez les denturos d'ailleurs, sommes détenteurs d'un diplôme universitaire? Il serait donc sage d'éviter le « pétage de bretelles » de peur que « les boutons nous sautent en pleine face ». Le menuisier n'est pas ingénieur et l'ingénieur n'est pas architecte. Il faut reconnaître sa place au sein de l'équipe dentaire, mais il faut surtout accorder à chacun son dû.

Un rêve, pour nous de la première heure, vient de se réaliser. Un ajout qui se reflète chez tous les membres de l'Ordre. La nouvelle structuration qui s'impose ne sera pas de tout repos. Les *vendettas*, les conflits de personnalité, l'appât du gain *and all that jazz* n'ont pas leur place en cette période historique et cruciale pour les techniciennes et techniciens dentaires. Faisons marque de maturité et mettons tous l'épaule à la roue.

**Normand Boivin, t.d.**

N'oubliez pas  
que votre PERMIS  
DE DIRECTORAT  
doit être **AFFICHÉ**  
visiblement  
dans le laboratoire

## PRÉCISIONS

*Voici quelques précisions pour les nouveaux détenteurs de permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires :*

D'abord vous pouviez lire dans le dernier bulletin, " UN PEU D'ORDRE " que les documents pré-signés et portant le numéro de permis du titulaire avaient été approuvés. Il est donc possible de faire imprimer des factures avec les mêmes informations que sur l'étampe remise aux détenteurs de permis.

Ensuite, on y faisait aussi mention que la possibilité d'aménagement de la réglementation concernant la délégation temporaire de pouvoir du détenteur de permis (en cas d'absence de ce dernier) était en cours. Les membres du Bureau poursuivent leurs démarches et des informations précises à ce sujet seront disponibles sous peu.

Un dernier point important reste à clarifier pour les directeurs de laboratoire. Il est important de comprendre que la signature engage la responsabilité du titulaire de permis. Il est bien stipulé à l'art. 187.6 du Code des professions du Québec que : " Nul ne peut exploiter un laboratoire aménagé pour y fabriquer ou y réparer des prothèses dentaires à moins que ces activités ne soient dirigées par une personne qui est titulaire d'un permis de directeur de laboratoire de prothèses dentaires." Elle ne peut être substituée et la raison en est simple. C'est le détenteur du permis qui doit certifier, tel que stipulé à la section 2, art.8 de notre règlement sur le permis de laboratoire, que le dispositif dentaire livré est conforme aux normes de pratique reconnues et aux exigences de l'ordonnance.

Donc, si nous désirons rester dans l'esprit de la loi et du règlement, seul le détenteur d'un permis peut accomplir la tâche de directeur de laboratoire. Ce directeur doit être celui qui dirige toutes les activités du laboratoire, en plus d'être le signataire, et non un autre directeur. L'art. 6 de notre règlement est très clair à ce sujet. Nous avons souhaité ce règlement depuis si longtemps qu'il serait dommage que certains d'entre nous fassent preuve de laxisme.

En conclusion, profitez bien de vos nouveaux droits, car la responsabilité, chers membres, il y a longtemps que vous vous en acquittez.

**Joanne Goudreault, t.d.**  
*Syndic*

## CHRONIQUE ÉTUDI-DENTS

Les vacances scolaires terminées, nous revoilà enfin! Pour la grande majorité des étudiants l'été a permis de mettre en pratique les habiletés acquises au cours des sessions passées. Et vous? Avez-vous eu la chance d'avoir un ou une étudiante dans votre laboratoire? Si oui, faites-nous le savoir à notre nouvelle adresse de correspondance, soit au [mjubjold@hotmail.com](mailto:mjubjold@hotmail.com).

Nous sommes heureuses de vous annoncer que la compagnie Cynovad, en collaboration avec le Collège, projette d'initier les élèves aux technologies virtuelles. Nous serons donc bientôt à la fine pointe de la technologie. Les apprentissages seront intégrés dès la 6e session, soit au printemps 2004. C'est un privilège pour nous car ce système n'est disponible que dans deux laboratoires en Amérique du Nord.

Nous profitons de cette chronique pour souhaiter la bienvenue aux gens de première année qui sont arrivés en très grand nombre, soit 35 nouveaux étudiants! Nous aurons l'occasion de mieux les connaître lors d'un souper d'intégration.

Autre nouveauté cette année, il y aura une semaine destinée à l'apprentissage autonome. Cela nous permettra de promouvoir la technique dentaire au Salon de l'Éducation qui se tiendra le 16 octobre prochain à la Place Bonaventure de 9H00 à 19H00. Ce projet a été rendu possible grâce à l'aide de Raymond Haché, Michèle Boudrias et Jean-Luc Beaulieu, tous enseignants au Collège.

Dans notre prochaine chronique, nous vous parlerons d'un sondage que nous effectuerons auprès des étudiants afin de déterminer combien d'entre eux ont travaillé dans un laboratoire durant l'été. De plus, nous vous donnerons des nouvelles du Salon Éducation Formation Carrière. D'ici là, portez-vous bien et écrivez-nous !

**Marie-Josée Bujold et Mélanie Robitaille**  
*Étudiantes en techniques dentaires au Collège Édouard-Montpetit*

## LE WEB DENT@IRE

La santé au travail est un sujet des plus importants, et ce, à juste raison. Je ne vous apprendrai rien si j'affirme que la santé (physique et mentale) au travail comporte de nombreux aspects clés. Parmi ceux-ci, la gestion des ressources humaines et la santé physique des individus qui composent votre équipe de travail (un esprit sain dans un corps sain) sont essentielles au bon fonctionnement de votre laboratoire dentaire. Je vous présente trois sites qui peuvent vous outiller de manière à remédier à un manque dans l'un ou l'autre des aspects mentionnés précédemment. Je terminerai en vous donnant l'adresse du site du Salon Éducation Formation Carrière, puisque le département des techniques de prothèses dentaires y sera présent dans le but de faire découvrir la profession.

[www.emploi dentaire.com](http://www.emploi dentaire.com)

Le manque de ressources humaines dans une entreprise crée bien des maux et beaucoup de stress dans le milieu de travail. Cela a comme conséquence d'augmenter la tension entre les individus et de diminuer la santé au travail (heures supplémentaires, fatigue des individus, diminution du rendement, de la qualité, etc.).

Voici donc une nouvelle adresse Internet à retenir. Elle pourrait, éventuellement, mettre un terme à vos interminables quêtes de personnel compétent ou encore pour faciliter vos recherches afin de trouver un emploi intéressant dans le monde dentaire.

En fait, il s'agit d'un moteur de recherche très spécialisé et qui nous offre la possibilité d'y faire afficher un emploi ou encore d'en dénicher un à l'intérieur de notre province. Ce site est beaucoup plus adapté à nos besoins que les autres sites de recherche d'emploi. C'est une première dans le domaine au Québec et ce site est à visiter régulièrement.

SUITE PAGE 4

Le site se divise principalement en deux sections, soit celle dédiée aux employeurs ainsi que celle destinée aux chercheurs d'emploi. Les employeurs qui décident d'y afficher un poste ont par la suite le loisir de consulter le répertoire des candidats. Si vous êtes un chercheur d'emploi, vous bénéficierez d'un espace pour présenter votre candidature, et ce, gratuitement pour une période de 60 jours. Vous pourrez également consulter les offres d'emplois disponibles selon la région géographique et le type d'emploi que vous désirez occuper. Ce site est destiné aux spécialistes du monde de la dentisterie, soit pour : les assistantes dentaires, les dentistes, denturologistes, hygiéniste dentaires, techniciens dentaires, secrétaires dentaires ainsi qu'aux compagnies dentaires. Fait intéressant, vous pouvez accéder à ce site par le biais d'une bannière publicitaire sur le site de l'OTTDQ dans notre section « pour les membres ». De même, vous devriez aller voir la magnifique bannière publicitaire de l'Ordre sur le site d'Emploimentaire dans leur section « employeurs ».

[www.equiterre.qc.ca](http://www.equiterre.qc.ca) et [saveurs.sympatico.ca](http://saveurs.sympatico.ca)

Voici deux sites intéressants pour quiconque s'intéresse à son alimentation. Le site d'Equiterre a comme mission de contribuer à la diffusion de l'information sur les choix de consommation. Consommer c'est faire des choix économiques, sociaux, politiques et culturels. Le site présente quatre programmes, soit : le commerce équitable, l'agriculture écologique, le transport écologique et l'efficacité énergétique. De plus, des outils, dont un bottin, sont à la disposition de l'internaute pour mieux vous renseigner. C'est un site qui permet de faire des choix de consommation éclairés.

Le second site, soit celui de Saveurs du monde, vous présente plusieurs informations sur les aliments. Vous pourrez y trouver des recettes, un répertoire alphabétique de plus de 400 produits, des traditions culinaires classées selon les pays ainsi qu'une liste des Relais et Châteaux-relais gourmands.

[www.saloneducation.com](http://www.saloneducation.com)

Pour faire suite à la chronique étudiants, voici l'adresse du Salon Éducation Formation Carrière. Cela pourrait être l'occasion de rencontrer de futurs candidats qui se questionnent sur notre profession, qui sait! Vous pouvez consulter le site du Salon pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour des commentaires ou suggestions, écrivez-moi à l'adresse suivante : [julyjacob@hotmail.com](mailto:julyjacob@hotmail.com)

## ASSURANCES

**Yves Barrette**, B.A.A., C. d'A. Ass.

**Antonio Barrette & Fils inc.**  
ASSURANCES GÉNÉRALES

**N'hésitez pas à nous contacter...  
nous connaissons vos besoins**

175, rue de Salaberry, Joliette, Québec, J6E 4E8  
Téléphone Montréal (514) 331-5955 Télécopieur (450) 753-7710  
Joliette (450) 753-7554

**UN PEU D'ORDRE...** est un bulletin d'information publié cinq fois par année par l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec. Sauf pour les articles écrits par les porte-parole officiels de l'Ordre, les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs.

## PETITES ANNONCES

### OFFRES D'EMPLOIS

Le laboratoire Roger Picard est présentement à la recherche d'un(e) technicien(ne) dentaire ayant de l'expérience en couronnes et ponts ou amovible. Emploi à plein temps. Contactez directement Roger Picard au (514) 270-1922.

Le Laboratoire Artech Dentaire situé à Montréal près du métro Sauvé recherche pour son département de couronnes et ponts un(e) jeune technicien(ne) pour la fabrication des maquettes en cire et les travaux s'y rapportant. Poste évolutif. Compétences recherchées : travail soigné, sérieux(se). Contactez Jean-Yves au (514) 387-1919.

Le Laboratoire dentaire de l'Outaouais inc. est à la recherche de 2 techniciens(nes) dentaires: 1 en structure métallique et 1 en céramique. Nous recherchons des personnes minutieuses, débrouillardes, dynamiques, soucieuses d'offrir une qualité de travail supérieure et préférablement bilingue. Le laboratoire offre un service de haute qualité au niveau de la prothèse fixe et celle sur implant et peut rémunérer ses techniciens(nes) à la pièce; 28.50\$ et + pour la confection d'une cupule et 62\$ et + pour l'application de porcelaine. Contacter Nadine au (819)682-4777 ou 1-800-636-5226 entre 10h00 et 15h30 ou envoyez votre CV à [ldo.inc@qc.aira.com](mailto:ldo.inc@qc.aira.com)

Le laboratoire BELDENT situé à Longueuil est à la recherche d'un(e) technicien(ne) dentaire en cirage-métal avec 5 à 6 ans d'expérience. Salaire à discuter. Contactez le (450) 651-3097.

Technicien(ne) dentaire recherché(e) avec 2 ans et plus d'expérience en porcelaine. Poste à temps plein ou temps partiel (pour effectuer toutes les étapes de confection en prothèses fixes). Laboratoire situé dans l'Est de Montréal. Contacter le (514) 493-9009.

Le Laboratoire CAMODENT est à la recherche d'un(e) technicien(ne) dentaire ceramiste avec expérience. Bon salaire et bonnes conditions de travail. Contactez le (514) 489-6466 ou télécopiez votre CV au (514) 489-6469.

### À VENDRE

Four à céramique (Vacumat 200) avec ensemble de porcelaines Duceragold incluant le light dynamic. Contacter Michel Langlois au (450) 677-3509.

**Pour une ANNONCE dans le PROCHAIN Bulletin contactez CATHERINE ARNOULT au (514) 282-3837 au plus tard le 24 novembre 2003**

### Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec

500, Sherbrooke Ouest, Bur. 900, Montréal, Qc, H3A 3C6  
Téléphone (514) 282-3837- Télécopieur (514) 844-7556  
Courriel: [ottdq@affaires.com](mailto:ottdq@affaires.com) - Site Internet : [www.ottdq.com](http://www.ottdq.com)